

## Règlement

L'édition spécifiée pour le morceau imposé devra impérativement être respectée.

Cette année, **tous les instruments devront présenter un morceau au choix** (étude, pièce même déjà travaillée...).

Il devra suivre les consignes suivantes :

- être d'une esthétique différente,
- sans accompagnement de piano,
- sans délai de travail.

Le morceau au choix complètera le programme imposé pour atteindre

- **6 mn en fin de 1<sup>er</sup> cycle,**
- **10 mn en fin de 2<sup>ème</sup> cycle.**

**Pour la fin de 3<sup>ème</sup> cycle**, le candidat complètera le programme imposé avec des œuvres de son choix, d'esthétiques variées, dont une d'écriture contemporaine

**- durée totale du programme : 20 mn.**

**La batterie** pourra présenter comme morceau au choix **un morceau solo ou une pièce en atelier de Musiques Actuelles** (l'élève se présentera avec son groupe).

### Modalités des évaluations :

Le candidat devra se munir de la partition originale et le cas échéant, de l'accompagnement de piano correspondant.

Pour les morceaux au choix, le candidat devra apporter en plus de la partition originale, deux jeux de photocopies **non** timbrées pour les membres du jury (selon le courrier de la SEAM de janvier 2016).

**En raison des conditions sanitaires actuelles, l'ensemble des épreuves sera réalisé à huis clos. Seul le professeur de l'élève passant l'examen pourra être présent.**

**Seul un parent sera autorisé à pénétrer dans les locaux afin d'accompagner son enfant lors des évaluations.**

### **UDEEA 60**